



N°DEL2022-25

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX

ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

OBJET : ENFANCE/JEUNESSE - PROJETS GRAND DAX ACTIONS JEUNES DE L'ESPACE JEUNES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5216-5,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,



Vu la délibération N° DEL07-2017, du 23 mars 2017, relative à la modification du règlement concernant les projets Grand Dax Actions Jeunes,

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite accompagner et soutenir les initiatives des jeunes adolescents de 12 à 17 ans dans le cadre des structures jeunesse, grâce au dispositif Grand Dax Actions Jeunes.

Pour rappel, le règlement de ce dispositif stipule que le montant maximum de l'aide financière octroyée est de 500 € par projet.

Considérant que l'Espace jeunes de Saint-Vincent-de-Paul propose cinq projets Grand Dax Actions Jeunes, alliant des activités sportives à la connaissance et au respect de l'environnement avec une dimension écocitoyenne :

- **« Des étoiles dans le Tarn »** : organisation d'un séjour de 5 jours dans le Tarn, ouvert à 15 jeunes de 12 à 17 ans, dans l'objectif de faire découvrir ce territoire grâce à la pratique d'activités nocturnes et de sensibiliser les jeunes à la pollution lumineuse. Budget total de 6 760,58 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une animation de « light painting » durant la manifestation du « jour de la nuit » qui aura lieu sur la commune, avec des photos prises lors du séjour, ainsi qu'une chasse aux trésors nocturne.
- **« Un peu plus près des étoiles »** : organisation d'un séjour bivouac de 2 jours, à Sers (Hautes-Pyrénées), ouvert à 20 jeunes de 11 à 17 ans, afin de préparer la manifestation « Jour de la nuit » organisée par la commune, en observant les étoiles et en prenant conscience de la pollution lumineuse. Une visite du Pic du midi de Bigorre sera organisée. L'idée est d'ouvrir ce séjour aux jeunes qui vont entrer au collège afin de favoriser leur insertion dans les activités de l'Espace jeunes.
Budget total de 3 370,34 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une animation de « light painting » durant la manifestation du « jour de la nuit » qui aura lieu sur la commune, avec des photos prises lors du séjour, ainsi qu'une chasse aux trésors nocturne.
- **« La Dordogne nous voilà »** : organisation d'un séjour de 5 jours à Vezac, en Dordogne, ouvert à 15 jeunes de 11 à 17 ans, dans l'objectif de faire découvrir ce territoire et de sensibiliser les jeunes à la pollution lumineuse. Budget total de 6 754,58 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront une animation de « light painting » durant la manifestation du « jour de la nuit » qui aura lieu sur la commune, avec des photos prises lors du séjour, ainsi qu'une chasse aux trésors nocturne.
- **« Projet écocitoyen »** : organisation d'actions écocitoyennes d'avril à octobre 2022, ouvert à 15 jeunes de 11 à 17 ans, dans l'objectif de sensibiliser les jeunes à l'engagement citoyen, au respect de l'environnement et à la protection des animaux. Budget total de 2 136,83 €, dont 400 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.
En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront, en partenariat avec le CCAS de la commune, une collecte d'objets de première nécessité qui seront remis aux personnes les plus en difficultés en fin d'année. Des actions de collectes des déchets, ainsi que des actions en partenariat avec la SPA et le zoo de Labenne, concernant la protection des animaux, seront également menées.



- « Projet sport » : organisation d'actions sportives tout au long de l'année (skate, activités pleine nature...), ouvert à 15 jeunes de 11 à 17 ans, dans l'objectif de découvrir de nouvelles disciplines sportives, de sensibiliser les jeunes au handicap, d'assister à des rencontres sportives, et de rencontrer des athlètes. Budget total de 3 160 ,79 €, dont 500 € de subvention du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.

En contrepartie de la subvention allouée, les jeunes organiseront des opérations d'autofinancement pour organiser des sorties ouvertes à tous les habitants de la commune.

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax souhaite s'associer à l'Espace jeunes pour réaliser ces actions.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention à la commune de Saint-Vincent-de-Paul qui encadre les projets Grand Dax Actions Jeunes : « Des étoiles dans le Tarn », « Un peu plus près des étoiles », « La Dordogne nous voilà », « Projet écocitoyen » et « Projet sport », pour un montant total de 2 400 € (deux mille quatre cent euros), 500 € maximum par projet. Les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'article 6573.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à cette délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 23 juin 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché/Publié le 05/07/2022

ID : 040-200018091-20220623-DEL2022_25-DE

